

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 279-2024**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

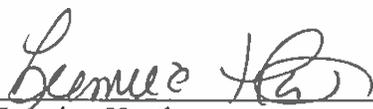
#### **Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

Ce règlement a pour objet d'abroger et de remplacer le Règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la municipalité du canton de Saint-Godefroi.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 83, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance..

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Godefroi, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière